



Construction possible en "zone inondable" ?

Par **immo6**, le **09/12/2008** à **16:12**

Bonjour,

J'ai récemment fait l'acquisition d'un bâti construit sur un terrain de 800m² environ et je possède également d'un cos qui me permet de construire ou de réaliser une extension de mon bâti.

Cependant le préfet (bouches-du-rhone) pour ne pas avoir de soucis à déclaré toute la zone inondable et il m'est seulement possible de construire à 1m50 au moins du sol.

Mais exerçant une profession médicale depuis un grand nombre d'année , il me serait utile de construire ou d'étendre mon bâti au même niveau (Rdc) afin de posséder de plus d'espace et de ne pas rentrer dans les conformités complexes d'installation en étage d'un cabinet médical. Avez-vous des idées ou des solutions pour réaliser ce projet ?

Je vous remercie d'avance.